

Conseil communal du 29 janvier 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

2. Communication – Arrêtés du Ministre COLLIGNON

Il est porté à la connaissance de l'assemblée les arrêtés ministériels :

- a) du 8 décembre 2022 par lequel M. Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve, après l'avoir réformé, le budget pour l'exercice 2024 aux services ordinaire et extraordinaire voté en séance du Conseil communal du 23 octobre 2023 ;
- b) du 4 janvier 2024, par lequel M. Christophe COLLIGNON, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve la délibération du 27 novembre 2023 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2024, un impôt annuel sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers.

3. Règlement communal relatif à la vérification de la résidence principale - approbation

L'assemblée est invitée à approuver le règlement communal relatif à la vérification de la résidence principale.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

4. Etablissement cultuel Saint-Léger de Saint-Léger – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2024

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Léger arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 12.723,98	€ 12.723,98
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 79.705,71	€ 79.705,71
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 36.250,00	€ 36.250,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 43.455,71	€ 43.455,71
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.490,00	€ 2.490,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 12.557,60	€ 12.557,60
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 36.750,00	€ 36.750,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 92.429,69	€ 92.429,69
Dépenses totales	€ 51.797,60	€ 51.797,60
Résultat budgétaire	€ 40.632,09	€ 40.632,09

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

5. Dotation communale à la Zone de Secours de Wallonie picarde – Exercice 2024

L'assemblée est invitée à approuver le montant de la contribution financière de la commune dans le fonctionnement de la Zone de Secours de Wallonie picarde pour l'exercice 2024 fixé à 280.846,02 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

6. Budget participatif communal 2023 – Proposition du Comité de sélection sur les montants à allouer

L'assemblée est invitée à accepter la demande de dérogation "Budget participatif 2022" introduite par « Jeunes'Estaimpuis asbl » et, dans le cadre du "Budget participatif 2023", d'allouer un montant de 8.000 € à « Jeunes'Estaimpuis asbl » et un montant de 2.000 € à « Vivre bien » à Néchin.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

7. Mise en location de la cafétéria du Complexe sportif de Néchin – Approbation des conditions

L'assemblée est invitée à approuver le contrat de bail commercial et l'appel à candidatures dans le cadre de la mise en location des biens immobiliers connus sous la dénomination « Buvette-Cafétéria du Complexe sportif de Néchin » sis Avenue des Sports 1A à 7730 Néchin, à partir du 1^{er} avril 2024.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

8. Convention d'adhésion à Wap'Isol 2024-2027 – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la convention entre l'intercommunale Ipalle et la commune relative à l'adhésion à la plateforme Wap'Isol pour la période 2024-2027.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

9. Plan de cohésion sociale – Diagramme des activités dans le plan 2020-2025

L'assemblée est invitée à :

- approuver la suppression des actions 7.4.03 « Remise à niveau au permis de conduire théorique pour les seniors » et 7.4.04 « Remise à niveau au permis de conduire pratique pour les seniors » du Plan de cohésion sociale 2020-2025 ;
- acter la clôture des actions 3.1.03 « Chutes » et 3.2.05 « Life Box » du Plan de cohésion sociale 2020-2025 ;
- approuver l'ajout des actions 1.1.02 « Soutien scolaire solidaire », 1.1.04 « Alphabétisation », 5.1.01 « Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur » et 5.1.04 « Facilitation de l'accès au sport en tant que participant » au Plan de cohésion sociale 2020-2025.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

10. Entité d'Estaimpuis - Complexe Sportif d'Estaimpuis - Rénovation énergétique de la piscine et du complexe sportif (PRR Infrasports) - lot 3 : électricité – relance – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché « Entité d'Estaimpuis - Complexe Sportif d'Estaimpuis - Rénovation énergétique de la piscine et du complexe sportif (PRR Infrasports) - lot 3 : électricité - relance » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 346.831,00 € hors TVA ou 419.665,51 €, 21% TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

11. Néchin - PRR - école primaire - démolition et reconstruction des bâtiments – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/003 et le montant estimé du marché « Néchin - PRR - école primaire - démolition et reconstruction des bâtiments » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.121.052,40 € hors TVA ou 3.308.315,55 €, 6% TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

12. Saint-Léger – Place des Templiers – Cœur de village – Rénovations – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2024/BE/T/002 et le montant estimé du marché « Saint-Léger - Place des Templiers - coeur de village - rénovations » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 494.880,35 € hors TVA ou 598.805,22 €, 21% TVA comprise.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Leers-Nord, rue du Cornet 39 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue du Cornet à Leers-Nord, face au n° 39, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

14. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Estaimbourg, Grand Trieu 21 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, au Grand Trieu à Estaimbourg, face au n° 21, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

15. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimbourg, rue Neuve

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement, du côté impair, entre la rue des Muguets et le n° 9 de la rue Neuve, sur une distance de 7 mètres, d'une zone d'évitement striée latérale d'un mètre de largeur. Cette mesure sera matérialisée par l'apposition de marques parallèles obliques de couleur blanche telles que prévues à l'article 77.4 de l'A.R. du 1^{er} décembre 1975.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

16. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimbourg, Couture Dubar

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement, du côté impair de la Couture Dubar, dans la courbe existant entre les n° 3C et 3, une zone d'évitement striée latérale d'un mètre de largeur. Cette mesure sera matérialisée par l'apposition de marques parallèles obliques de couleur blanche telles que prévues à l'article 77.4 de l'A.R. du 1^{er} décembre 1975.

Par ailleurs, les membres sont invités à approuver la division de la chaussée en 2 bandes de circulation entre les n° 3 et 3C. Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne blanche continue, amorcée par trois traits discontinus, et interrompue au droit du chemin reliant la rue des Tanneurs à Estaimbourg.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

17. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Grand'Place

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction, à Estaimpuis, Grand'Place, dans la desserte du parking, de la circulation de tout conducteur sauf les cyclistes, depuis son n° 2 à et vers le boulevard des Déportés. Cette mesure sera matérialisée par le signal C 1 complété par le panneau additionnel M2 ainsi que par le signal F19 complété par le panneau additionnel M4.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

18. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Contour de l'Eglise

L'assemblée est invitée à approuver l'autorisation pour les cyclistes de rouler à contresens dans le sens interdit existant depuis la Grand'Place à et vers la rue de l'Eglise. Cette mesure sera matérialisée par le signal C 1 complété par le panneau additionnel M2 ainsi que par le signal F19 complété par le panneau additionnel M4.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

19. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – rue Jean Lefebvre

L'assemblée est invitée à approuver l'abrogation, dans la rue Jean Lefebvre à Estaimpuis, du côté impair, de l'opposé du n° 24 à l'opposé du n° 20, de l'interdiction d'arrêt et de stationnement, du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00.

Par ailleurs, les membres sont invités à approuver l'interdiction de l'arrêt et du stationnement dans la rue Jean Lefebvre à Estaimpuis, du côté impair, de l'opposé du n° 24 à l'opposé du n° 20, du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 16h00 et le mercredi de 11h30 à 13h00.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E3 avec panneau additionnel reprenant les mentions « DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 A 9H00 - LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 15H00 A 16H00 - LE MERCREDI DE 11H30 A 13H00 ».

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

20. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre